

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Grand Libournais est mondialement reconnu pour sa production de vins, qui s'exportent dans le monde entier. Il a donc tous les atouts pour être la destination leader en matière d'œnotourisme. Pour les producteurs (vignerons, maisons, châteaux) l'œnotourisme représente, une véritable plus-value : l'occasion de montrer leur savoir-faire, de promouvoir leur activité et d'accueillir de potentiels acheteurs. Il permet aussi, notamment au niveau des appellations les moins prestigieuses, de viabiliser les entreprises, en sécurisant un revenu tout au long de l'année, indépendamment des aléas climatiques.

Avec plus de 300 caves touristiques labellisées (Vignobles et Chais) accueillant chaque année plusieurs milliers de visiteurs quelques soient les appellations du Grand Libournais, l'œnotourisme représente déjà une activité importante en Grand Libournais. Cependant, ce segment d'activité connaît un manque de structuration et de coordination des acteurs qui freine son développement. Malgré la richesse œnotouristique du territoire (22 AOC, plus de 2.500 exploitations), beaucoup d'acteurs proposent encore une offre peu lisible sur le marché national et international, et les clients potentiels ont parfois des difficultés à identifier une offre qui réponde à leurs attentes. La récente labellisation Vignobles et Découvertes, représente une première avancée. L'objectif est maintenant de faire travailler ensemble davantage les producteurs et les acteurs du tourisme.

L'œnotourisme doit prendre aujourd'hui des formes variées. Il relève à la fois du tourisme rural, de terroir (gastronomie), urbain (lieux de dégustation ouverts dans les villes), patrimonial et culturel (espaces muséographiques, patrimoine paysager ou bâti), mais aussi de découverte économique (visites d'entreprises de la filière viti-vinicole). Depuis quelques années, un mouvement de diversification de l'offre œnotouristique est à l'œuvre en Grand Libournais, permettant d'offrir aux visiteurs une large palette de produits et activités, tels que les visites de caves, châteaux, maisons de vins, les fêtes, événements et activités artistiques autour du vin, les visites de l'écomusée de Montagne, les offres de bien-être. Ce mouvement doit être amplifié, notamment en direction de produits d'itinérance (suite à la récente labellisation de la Route du vin de Bordeaux – Saint-Emilion, Pomerol, Fronsac), de villages viticoles, d'espaces muséographiques, d'offres de tourisme d'affaires, ...

EXEMPLES D'ACTIONS ELIGIBLES

- Enrichir l'offre œnotouristique.
- Information, sensibilisation, structuration et/ou promotion territoriale de la filière œnotouristique en Grand Libournais.
- Transferts de connaissance / échanges de savoir-faire.

DEPENSES ELIGIBLES

Dépenses immatérielles :

- étude, conseil, animation, évaluation, diagnostic, assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de formation, honoraires, cachets d'artistes.
- salaires et cotisations sociales (dans la limite de 3 ans consécutifs et de manière dégressive), gratification de stage.
- frais de déplacements, frais de restauration et frais d'hébergement.
- conception et édition de documents de communication, coût de traduction, affranchissement.
- frais de réception (restauration), location de salle, location de matériel.

Dépenses matérielles :

- achat (neuf exclusivement) et location (hors crédit-bail) de matériel exclusivement rattachable à l'opération, aménagement de véhicule motorisé.
- travaux : construction (gros œuvre, second œuvre, finition), rénovation/restauration, démolition, aménagements intérieurs et extérieurs (mobiliers explicitement rattachables à l'opération, scénographie).

BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Maîtrises d'ouvrage publiques ou potentiellement reconnues de droit public et Maîtrises d'ouvrage privées.

MODALITES DE FINANCEMENT

- 20 % d'autofinancement sont demandés.
- subvention minimale LEADER : 1.500 €
- plafond de subvention LEADER : 30.000 €

QUELQUES REGLES A RESPECTER POUR QUE LE PROJET SOIT ELIGIBLE

- prendre contact avec l'équipe technique du programme LEADER.
- aucune dépense ne doit avoir été engagée (signature de bon pour accord, de devis, de marché public...) avant la réception du courrier accusant réception de la demande de subvention.
- mobiliser au moins une autre source de financement public (Etat, Région, Département, collectivités...).
- s'inscrire dans un processus de sélection.

Une équipe à vos côtés, tout au long de votre projet !

Pôle Territorial du Grand Libournais
1, place Maurice Druon - 33570 Les Artigues-de-Lussac
05 57 55 00 76
leader@grandlibournais.eu
<http://www.grandlibournais.eu/>



GRAND
Libournais
Groupe d'Action Locale